

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du Vendredi 10 février 2017

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 21 octobre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 30 « pour » ; 3 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvisouk INTHAVONG et Yves PURET)

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 21 octobre 2016.

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Question n° 3

Organisation d'un concours photos 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- approuve le règlement du concours ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Question n° 4

Désherbage du fonds patrimonial de la Bibliothèque Municipale Isabel Godin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- valide le principe de ce désherbage et les critères de sélection ;
- autorise Monsieur le Maire à valider par sa signature les procès-verbaux d'élimination.

Question n° 5

Règlement de fonctionnement de « l'accueil libre ados »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- approuve le règlement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de « l'accueil libre ados ».

Question n° 6

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs.

Question n° 7

Acquisition de parcelles au 59 et 61 rue Guillon, pour alignement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- accepte l'acquisition des parcelles BP 525 et BP 529 à l'euro symbolique ;
 - accepte l'incorporation de ces parcelles dans le domaine public de la Ville ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents à intervenir.
-

Question n° 8.1

Cession de bâtiment : rue Pelletier Doisy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 28 « pour » ; 3 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT et Gilbert BOYER) ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- cède la parcelle cadastrée BI 37 au prix de 270 000 € HT ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 8.2

Cession de bâtiment : 13 rue Porte de Bourges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- précise qu'une partie de la parcelle cadastrées CE 67 est également cédée à l'euro symbolique, en plus de la parcelle CE 66 ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 8.3

Cession de terrains : Les Ségots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- cède les lots cités, issus de la parcelle BK 633, aux différents acquéreurs, au prix de 35 € le m² TTC ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents à intervenir.
-

Question n° 8.4

Cession d'une parcelle : 34 rue de Juranville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- accepte de céder une partie de la parcelle BP 306 au prix de 20 000 € HT ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 8.5

Cession d'une parcelle : rue des Frères Moricault

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- accepte de céder la parcelle cadastrée BV 230, en complément des parcelles BV 209 et BV 259, au prix de 200 000 € HT ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 8.6
Cession d'une parcelle : chemin du Petit Marçais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tviissouk INTHAVONG)

- cède la parcelle cadastrée ZB 6 au prix de 800 € HT ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 8.7
Cession de bâtiment : Champ Serrurier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tviissouk INTHAVONG)

- cède une parcelle cadastrée BI 8 au prix de 23 000 € HT ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 9
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – société IZT

Le Conseil Municipal atteste avoir pris connaissance de cet arrêté du 09 novembre 2016.

Question n° 10
Election d'un conseiller communautaire

Deux candidats sont proposés : Monsieur Alain VAISSON et Monsieur Gilbert BOYER.

Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement :

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 31

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Nombre de voix pour Alain VAISSON : 23

Nombre de voix pour Gilbert BOYER : 8

Majorité absolue : 16

Le Conseil Municipal, élit à la majorité absolue, Monsieur Alain VAISSON, en qualité de Conseiller Communautaire.

Question n° 11
Convention de mutualisation de services entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tviissouk INTHAVONG)

- accepte ces mutualisations de services ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.
-

Question n° 12
Mise à disposition de personnel entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond (relations internationales)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tviissouk INTHAVONG)

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.
-

Question n° 13

Convention de remboursement des travaux du parking Mallard : avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG)

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville et la Communauté de Communes Cœur de France pour la création du parking rue Ernest Mallard.

Question n° 14

Convention de partenariat avec Cœur de France pour les travaux de l'Ilot des Carmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG)

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention établissant les conditions de portage et de remboursement des travaux de la rue Jean Valette.

Question n° 15

Mise en place d'un fonds de concours en faveur de Cœur de France dans le cadre des travaux de voirie 2017/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG)

- accepte la procédure du fonds de concours,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Cœur de France pour la mise en place de cette procédure,
- autorise Monsieur le Maire à alimenter le fonds de concours à hauteur de 50% du montant hors taxe restant à la charge de la Communauté de Communes Cœur de France, déduction faite des subventions, et à signer tout document se rapportant à cette procédure.

Question n° 16

Modification du périmètre du projet de zonage d'assainissement de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG)

- approuve la nouvelle délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées de la commune, conformément au projet présenté dans l'enquête publique et à l'avis du Commissaire Enquêteur.

Question n° 17.1

Demande de subvention pour les travaux de requalification de l'îlot des Carmes : tranche 2 – phase 1 : aménagement de l'entrée de l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG)

- approuve cette phase d'aménagement des bâtiments municipaux,
- valide le plan de financement proposé et les demandes de subvention,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande.

Question n° 17.2

Demande de subvention pour les travaux de la Halle du Marché : travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- approuve les aménagements supplémentaires de la Halle du Marché,
 - valide le plan de financement proposé,
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention mentionnée et à signer tous documents se rapportant à cette demande.
-

Question n° 17.3

Demande de subvention pour une arrivée du Tour de l'Avenir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- approuve la venue du Tour de l'Avenir ;
 - valide le plan de financement proposé ;
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées et à signer tous documents se rapportant à ces demandes.
-

Question n° 17.4

Demande de subvention de fonctionnement pour l'ouverture du Multi-accueil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- approuve le plan de financement proposé ;
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention mentionnée dans le plan de financement et à signer tous documents se rapportant à cette demande.
-

Question n° 17.5

Demande de subvention pour l'acquisition de matériel au département Jeunesse et Sports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- approuve les plans de financement présentés ;
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées dans les plans de financement et à signer tous documents se rapportant à ces demandes.
-

Question n° 17.6

Demande de subvention pour les équipements sportifs et de loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- approuve ces aménagements,
 - valide le plan de financement proposé et les demandes de subvention,
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande.
-

Question n° 17.7

Demande de subvention pour le site Bussière : centre de formation Recherche et Développement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 25 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Christian BRILLU, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Annie GUZZO, Gilbert BOYER) ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- approuve l'opération de désamiantage et de démolition des bâtiments,
 - valide le plan de financement proposé,
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention mentionnée et à signer tous documents se rapportant à cette demande.
-

Question n° 18

Foire de Saint-Amand-Montrond de 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 25 « pour » ; 6 « contre » (Michel MROZEK, Christian BRILLU, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Annie GUZZO, Gilbert BOYER) ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'organisation et la gestion de la Foire exposition annuelle conclu avec l'association CIMEXPO, afin d'une part, de prendre en compte le changement de dénomination sociale du délégataire, qui devient MONEV et d'autre part, de prévoir au bénéfice du délégataire un complément de 4 000 € HT à la subvention pour compensation des contraintes de service public versée au titre de l'édition 2016 de la Foire exposition ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 et tous les actes s'y rapportant.
-

Question n° 19

Tarifs complémentaires 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- acte ce tarif supplémentaire pour l'année 2017.
-

Question n° 20

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport et de ce débat.

Question n° 21

Débat d'orientation budgétaire 2017

Le Conseil Municipal prend acte de ce débat.

Question n° 22

Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition de parcelles situées en zone naturelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 absents (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvisouk INTHAVONG)

- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Madame la Préfète l'engagement de la procédure de DUP ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir dans le cadre de cette procédure ;
- autorise l'acquisition des parcelles K 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 en engageant et poursuivant le cas échéant, la procédure de DUP et l'acquisition par voie d'expropriation.

Infos et débats

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 21 octobre 2016

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Question n° 3

Organisation d'un concours photos 2017

Monsieur BARRY présente le règlement du concours organisé par la Ville au titre de l'année 2017. Monsieur MROZEK demande qui paiera les lots. Monsieur BARRY répond que c'est la Ville qui donnera les bons d'achat aux personnes sélectionnées par le jury.

Question n° 4

Désherbage du fonds patrimonial de la Bibliothèque Municipale Isabel Godin

Madame MÉRIOT explique que la Ville souhaite procéder au désherbage des fonds anciens de la Bibliothèque Municipale car cela n'a jamais été fait auparavant. Monsieur AUBRUN demande s'il faut beaucoup de compétences pour procéder à ce désherbage et s'il sera nécessaire de recruter une personne. Madame MÉRIOT répond qu'il y a déjà une personne dédiée à ces questions à la bibliothèque, et qu'une société spécialisée apporte également son soutien. Elle précise qu'il y a environ 400 ouvrages à désherber.

Question n° 5

Règlement de fonctionnement de « l'accueil libre ados »

Madame CHAMPION présente la nouvelle activité mise en place par la Ville au sein du Département Jeunesse et Sports. Il s'agit de "l'accueil libre ados" réservé aux adolescents de 14 à 17 ans. Les jeunes peuvent arriver et repartir quand ils le souhaitent sans être obligés de rester tout l'après-midi, ce qu'ils apprécient. Ils s'inscrivent sur un cahier en arrivant puis en repartant. Les jeunes sont encadrés par du personnel municipal qualifié.

Question n° 6

Modification du tableau des effectifs

Monsieur VAISSON explique les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau des effectifs. Monsieur AUBRUN regrette que le personnel du CCAS soit en binôme avec le personnel municipal, car cela ne correspond pas un besoin réel de la collectivité. Monsieur VINÇON, Maire, répond que cela permet de former le personnel CCAS avant le départ en retraite des personnels Ville. Il précise que dans les deux cas, c'est la Ville qui paye les traitements, soit directement, soit par l'intermédiaire de la subvention versée au CCAS.

Question n° 7

Acquisition de parcelles au 59 et 61 rue Guillon, pour alignement

Question n° 8
Cession de bâtiments, terrain et parcelles

Monsieur DEVOUCOUX présente la liste des ventes que la Ville propose de faire.
Concernant la vente à la société Chrysotech, Monsieur MROZEK demande qui pourrait se substituer à cette société, car cela est indiqué dans le rapport.
Monsieur CANTAT répond qu'il s'agit certainement d'une SCI en cours de constitution. C'est un montage juridique très courant pour les sociétés.
Monsieur MROZEK préférerait qu'une clause soit intégrée dans le compromis de vente de manière à ce que la Ville puisse s'opposer à la vente si toutefois la société de substitution ne convenait pas.
Monsieur VINÇON, Maire, répond que s'agissant d'un laboratoire d'analyses dans le domaine de l'amiante, la société a de « beaux jours » devant elle, et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Question n° 9
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – société IZT

Question n° 10
Election d'un conseiller communautaire

Monsieur VINÇON, Maire, explique qu'il convient de procéder à l'élection d'un conseiller communautaire supplémentaire, suite à l'arrêté pris par Madame la Préfète à l'automne dernier. Cet arrêté revoit la composition du conseil communautaire, et attribue un représentant supplémentaire à la Ville.
Monsieur MROZEK s'étonne que le mode d'élection pour ce nouveau conseiller communautaire ne soit pas le même que pour les conseillers communautaires précédents.
Monsieur VINÇON, Maire, répond que c'est effectivement étonnant mais que c'est la stricte application du Code Général des Collectivités Territoriales.
Messieurs BOYER et VAISSON se présentent.
Monsieur VAISSON est élu.

Question n° 11
Convention de mutualisation de services entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond

Question n° 12
Mise à disposition de personnel entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond (relations internationales)

Question n° 13
Convention de remboursement des travaux du parking Mallard : avenant n°1

Question n° 14
Convention de partenariat avec Cœur de France pour les travaux de l'îlot des Carmes

Question n° 15

Mise en place d'un fonds de concours en faveur de Cœur de France dans le cadre de travaux de voirie 2017/2018

Monsieur VINÇON, Maire, présente la liste des travaux qui sont demandés par la Ville à la Communauté de Communes Cœur de France, et qui nécessitent la mise en place d'un fonds de concours. Il s'agit de travaux qui seront faits en 2017 et 2018.

Monsieur POUILLOU demande qui décide du choix des rues à refaire.

Monsieur VINÇON, Maire, répond qu'il y a trois critères de choix :

- les rues choisies le sont dans la continuité des rues déjà faites, dans une logique géographique;
- elles doivent avoir un intérêt communautaire ou communal;
- la répartition doit être équitable entre les cinq quartiers de la Ville.

Il précise que les enfouissements de réseaux sont faits dans le même temps. Cela évite d'avoir à ouvrir une rue refaite, sauf urgence bien sûr (accident de gaz par exemple).

Monsieur AUBRUN souhaite avoir une planification des travaux d'assainissement qui seront faits dans les années à venir, pour permettre aux particuliers de savoir s'ils doivent faire leurs propres travaux d'assainissement individuels ou s'ils peuvent attendre la mise en place de l'assainissement collectif.

Monsieur VINÇON, Maire, apporte une réponse au point suivant.

Question n° 16

Modification du périmètre du projet de zonage d'assainissement de la Ville

Question n° 17

Demandes de subvention

Question n° 18

Foire de Saint-Amand-Montrond de 2016

Question n° 19

Tarifs complémentaires 2017

Question n° 20

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur VINÇON, Maire, présente en quelques mots le rapport d'observation de la chambre régionale des comptes. Il précise que le contrôle a en réalité porté sur les années 2006 à 2016 et sur les thèmes finances, personnel et marchés publics. Pour ce qui concerne les finances, la plupart des points soulevés sont maintenant réglés (écritures à passer, restes à réaliser, ...). Pour ce qui est des marchés, les consultations pour l'installation de mobilier urbain seront toutes faites avant l'été.

Le groupe « Saint-Amand pour tous aujourd'hui et demain » lit une note. Il se dit « surpris, en colère et inquiet » du contenu de ce rapport. Il insiste notamment sur la baisse de la capacité d'auto financement de la Ville, de la période de désendettement qui est longue. Le rapport indique également que les recettes ne pourront pas être augmentées, de même que la fiscalité locale. Il s'inquiète donc pour les réalisations de travaux à venir.

Madame HURTAULT s'étonne de l'absence des engagements par la collectivité.

Monsieur DEVOUCOUX répond que l'observation concernant les engagements porte sur les comptes de la classe 4, et donc le compte de gestion qui relève de la responsabilité du comptable public et non de la Ville. Il précise que pour la Ville les engagements sont bien faits. Pour ce qui concerne la dette par habitant, Monsieur DEVOUCOUX rappelle que la Ville compte un peu plus de 10 000 habitants et que comparer sa dette par habitant à la strate des Villes de 10 à 20 000

habitants est faussé. Il précise également que les taux élevés de fiscalité ont permis à la Ville de réaliser des investissements importants pour les Saint-Amandois, investissements et services qui ont ralenti la baisse de population.

Monsieur VINÇON, Maire, indique que la question à se poser est : Saint-Amand-Montrond veut-elle rester ce qu'elle est, c'est-à-dire un pôle de centralité qui porte tous les services pour l'ensemble du territoire et par conséquent les dépenses ?

Les travaux continuent et la dette baisse. Les entreprises même au-delà du territoire voient que la Ville réalise de nombreux travaux et viennent la solliciter car elle apparaît comme très active et qu'elle investit beaucoup.

Question n° 21

Débat d'orientation budgétaire 2017

Monsieur VINÇON, Maire, présente les grandes lignes du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) : la baisse des recettes, notamment des dotations, l'augmentation des charges qui pèsent sur les salaires, le maintien des travaux réalisés par la Ville, et la baisse de l'encours de dette. Malgré cela, il propose une baisse de 5 % des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâti. Pour cela, en 2017, les efforts des services devront continuer et les commandes seront encore rationalisées.

Pour que les coûts des fluides continuent de baisser, il sera important de rénover les bâtiments de la Ville, car il y en a 110. La Ville continuera son soutien à tous les domaines d'activité mis en place pour continuer à être attractive.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que le montant des impôts directs et indirects payés par les Saint-Amandois s'élève à 50 millions d'euros. Pour ce qui est de l'emploi, il indique que la Ville compte 853 chômeurs alors que Pôle Emploi dispose de 1600 offres d'emploi.

Monsieur MROZEK a bien relevé la baisse de 5 % des taux de fiscalité locale, mais dit que si les bases d'imposition sont revues, cela risque de ne pas apporter la baisse attendue pour les contribuables.

Monsieur DEVOUCOUX répond que cette révision des bases locatives a déjà été faite pour les locaux professionnels et qu'il faut encore attendre quelques années pour voir les recettes augmenter. L'effet n'est donc pas immédiat.

Monsieur AUBRUN trouve que le DOB manque de chiffres pour l'année 2017, les tableaux ne reprenant que les comparatifs 2016 et 2015.

Monsieur DEVOUCOUX répond que les orientations pour l'année 2017 se trouvent sous chacun des tableaux qui figurent dans le document. Il insiste sur le rôle de Ville-centre de Saint-Amand-Montrond, ce qui génère forcément des dépenses importantes qui profitent à l'ensemble du territoire. Malgré ces contraintes financières, la Ville s'engage dans une baisse des taux.

Monsieur AUBRUN trouve les dépenses de personnel élevé.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que l'assurance statutaire a beaucoup augmenté, de même que les charges elles mêmes, notamment les cotisations retraite. L'effectif global a baissé en 2016 par rapport à 2015 mais ils souhaitent soutenir les agents qui méritent de progresser.

Monsieur DEVOUCOUX précise que les charges de personnel de 2016 sont légèrement supérieures à celles de 8 années auparavant (2008). Elles n'ont donc pas globalement beaucoup augmenté. L'année 2017, sera une année de transition avec le personnel CCAS qui est en formation dans les services municipaux, pour remplacer des personnels qui partiront dans le courant de l'année 2017 et début 2018. L'intérêt de la fermeture de l'aide à domicile sera donc visible financièrement dans un ou deux ans. Pour ce qui concerne les investissements, il souligne qu'ils ont été soutenus et que la moyenne des investissements sur ces dernières années s'élève à 2 millions d'euros.

Question n° 22

Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition de parcelles situées en zone naturelle

Monsieur VINÇON, Maire, explique qu'il est nécessaire de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour acquérir les parcelles qui sont nécessaires pour la réalisation du golf. Les études de réalisation de ce projet, dont le plan est projeté en séance, sont presque finalisées. Il importe donc aujourd'hui d'acquérir ces terrains dans les meilleurs délais pour lancer le projet.

Fin de la séance à 22h45